



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00452

Numéro SIREN : 338 677 487

Nom ou dénomination : ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS S.A.

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009219

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/009219**
n° de gestion : **1986B00452**
n° SIREN : **338 677 487 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 21/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS S.A. - Société anonyme à conseil d'administration
avenue Gustave Eiffel Espace Entreprise Méditerranée 66600 Rivesaltes -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2014

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



488961

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : AIPSA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise AVENUE GUSTAVE EIFFEL-ESPACE M		66600 RIVESALTES	Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 3 3 8 6 7 7 4 8 7 0 0 0 2 1			Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le 31/12/2014			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX	52 506	CQ 46 461		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	51 905	AG 53 114		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	342 327	AS 330 494		
	Autres immobilisations corporelles AT	171 485	AU 154 173		
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU		CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD	1 524	BE 1 524		
	Prêts BF		BG		
	Autres immobilisations financières * BH	60	BI 60		
	TOTAL (II) BJ	619 808	BK 584 243	35 565	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	363 467	BM 363 467
			En cours de production de biens BN	15 105	BO 15 105
En cours de production de services BP				BQ	
Produits intermédiaires et finis BR			31 445	BS 31 445	
Marchandises BT			7 875	BU 7 875	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	159 072	BY 10 595	
DIVERS	Autres créances (3) BZ	117 453	CA 117 453		
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	33 261	CG 33 261		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	704	CI 704		
	TOTAL (III) CJ	728 382	CK 10 595	717 787	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 348 189	IA 594 838	753 351		
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	60	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

EBP Informatique 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise AIPSA		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 114 375...)	DA 114 375
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 604
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE 24 863
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG
	Report à nouveau	DH (21 971)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (21 628)
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL 96 243	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 21 571
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 75 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 50
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 474 149
	Dettes fiscales et sociales	DY 85 838
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 657 109	
	Écarts de conversion passif *	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 753 352
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 574 187	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 75	

BBF Informatique 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

BUDGET N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
Désignation de l'entreprise : AIPSA							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	296 689	FB	34 097	FC 330 786	
	Production vendue { biens * services *	FD	450 908	FE	82 153	FF 533 061	
		FG	28 990	FH	8 621	FI 37 611	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	776 588	FK	124 871	FL 901 459	
	Production stockée *					FM (13 629)	
	Production immobilisée *					FN 6 431	
	Subventions d'exploitation					FO 542	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 7 284	
	Autres produits (1) (11)					FQ 1 551	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						PR 903 637
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 292 079	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (1 055)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 179 593	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV (97 648)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 169 782	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 23 414	
	Salaires et traitements *					FY 249 628	
	Chargés sociaux (10)					FZ 91 054	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA 17 960
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE 4 503		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 929 310	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG (25 672)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 2 047	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP 2 047	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 2 176	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 2 176	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (129)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW (25 801)	

EBP Informatique 2015

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGEIP N° 2037 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise AIPSA		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 173	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 173	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 173	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	909 857	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	931 486	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(21 628)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 104
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 284	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
FRAIS DE DEDITS	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	69	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
AJUSTEMENT CREANCE			173	
REGUL CREANCES			700	
INDEMNITE ACCIDENT			1 263	
CERM ACCIDENT			1 968	

BBP Informatique 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AIP SA
ESPACE MEDITERRANEE
RUE GUSTAVE EIFFEL
66600 RIVESALTES
SIRET 33867748700021

DEDIÈS, Experts
& Auditeurs Associés SARI
Expert-Comptable • Commissaire aux Comptes
Résidence Lafayette
32, Avenue Julien Panchot
66029 PERMIGNAN CEDEX
Tél. 04 68 56 67 52
Fax. 04 68 85 18 60

ETATS FINANCIERS

EXERCICE COMPTABLE 01.01.2014 AU 31.12.2014

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des règles de prudence.

Le Bilan de l'exercice présente un total de	594838 €
Le compte de résultat présenté sous forme de liste, pour un total de	931486 €
Un total de produits de	909857 €
Un total de charges de	931486 €
l'exercice dégage un résultat déficitaire de	(21628) €

l'exercice considéré : débute le 01.01.2014
et finit le 31.12.2014
Il a une durée de douze mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes sont :

1/ Immobilisations

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.
- Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais et accessoires .

2/ Créances et dettes

- Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
- Les créances clients présentés dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute conformément aux principes comptables.

3/ Disponibilités

- Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4/ Achats

- Les frais et accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

ANNEXE – Elément 6.01

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé	
Participations	
Prêts	
Autres Immobilisations financières	1584,00 €
Avances et acomptes versés sur commandes	
Clients et comptes rattachés	159072,00 €
Autres créances	117453,00 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	33261,00 €

Bilan Passif

Emprunts et dettes financières diverses	
Etablissements de crédit	21571,00 €
Comptes courants associés	75501,00 €
Avances, acomptes versés sur commandes	
Fournisseurs et comptes rattachés	474149,00 €
Autres dettes	50,00 €

ANNEXE – Elément 6.02

Provision spéciale réévaluation	Néant
---------------------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.03

Frais Etablissement

Frais de constitution	
Frais de premier Etablissement	
Frais augmentation de capital	

TOTAL	Néant
--------------	-------

ANNEXE – Elément 6.04

Frais de recherche	Néant
--------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.05

Fonds commercial	Création
------------------	----------

ANNEXE – Elément 6.06

Intérêts Immobilisés	Néant
----------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.07

Intérêts actif circulant	Néant
--------------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.08

Evaluation D'élément d'actif

Néant

ANNEXE – Elément 6.09

De l'exercice

N - 1

Avances aux dirigeants

Néant

ANNEXE- Elément 6.10

Produits a recevoir

700,00 €

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances (RRR & Avoirs non reçus)

TOTAL

700,00 €

ANNEXE – Elément 6.11

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

– Fournisseurs, factures non parvenues

– Honoraires

– Edf, Eau

– Téléphone

Etat

3592,00 €

Dettes fiscales et sociales

– Provision pour congés payés

17757,75 €

– Charges sociales sur congés payés

4129,56 €

– Urssaf

12898,00 €

– Ugr

6487,00 €

– Mornay

1995,00 €

– Mutuelle

171,47 €

– Médecine du travail

454,98 €

TOTAL

43893,76 €

ANNEXE – Elément 6.12.1

Charges constatées d'avance

– D'exploitation

703,93 €

– Financières

– Exceptionnelles

TOTAL

703,93 €

ANNEXE – Elément 6.12.2

Produits constatés d'avance

- D'exploitation
- Financiers
- Exceptionnels

TOTAL **néant**

ANNEXE – Elément 6.13

Charges a répartir sur plusieurs exercices **Néant**

ANNEXE – Elément 6.14

Capital social

Actions – Parts sociales	Nombre	Nominal	Montant
- Début exercice	750		114375,00 €
- Emises durant l'exercice			
- Remboursées pendant l'exercice			
- Du capital social en fin d'exercice	750		114375,00 €

ANNEXE – Elément 6.15

Parts Bénéficiaires **Néant**

ANNEXE – Elément 6.16

Obligations convertibles **Néant**

ANNEXE – Elément 6.17

Ventilation du CA	De l'exercice	N – 1
Négoce	330786,00 €	234732,00 €
Production	533061,00 €	728043,00 €
Services	37611,00 €	42060,00 €
TOTAL	901459,00 €	1004835,00 €

ANNEXE – Elément 6.18

Ventilation de l' IS	Résultat avant Impôt	Impôt
Résultat courant	(25801,00 €)	
Résultat exceptionnel	4173,00 €	
Résultat comptable	(21628,00 €)	néant
Néant		

ANNEXE – Elément 7

CREDIT BAIL	61223	61222	61221	6122	TOTAL
Valeur d'origine					
Amortissements					
- cumul antérieurs					
- dotation exercice					
TOTAL					
Redevances payées					
- cumul antérieurs					
- dotation exercice					
TOTAL					
Redevances restants					
- à 1 an au plus					
- entre 1 et 5 ans					
- à plus de 5 ans					
TOTAL					
Valeurs résiduelles					
- à un an au plus					
- entre 1 an et 5 ans					
- à plus de 5 ans					
TOTAL	0				
Montant pris en charge dans l'exercice					0

ANNEXE – Elément 8

Engagements Financiers	
Effets escomptés et non échus	83426,00 €
Avals, cautions et garanties	
Engagement de crédit-bail mobilier	
Engagement de crédit-bail immobilier	
Concours bancaires	
Comptes courants des associés	75501,00 €
Emprunts	
Intérêts sur Emprunt restant à courir	
TOTAL	158927,00 €

ANNEXE – Elément 9

Dettes garanties par des sûretés réelles	NEANT
--	-------

ANNEXE – Elément 10

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	NEANT
Résultat de l'exercice	
Résultat avant impôt	
Variation provisions réglementées	
Autres évaluations dérogatoires	

ANNEXE – Elément 11

Accroissement – Allègement dette future impôts

– Accroissement	
– Allègements	
Déficits reportables	43803,00 €
Moins value à long terme	

ANNEXE – Elément 12

Rémunération des dirigeants

NEANT

Rémunération des membres:

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

ANNEXE – Elément 13

Effectif moyen (par catégorie)

– Cadres et professions intellectuelles supérieures	1
– Professions intermédiaires	
– Employés	3
– Ouvriers	6

TOTAL 10

ANNEXE – Elément 14

Société Mère consolidant les comptes

N/S

ANNEXE – Elément 15

FILIALES & PARTICIPATIONS

Capitaux Propres

Quote part
Détenue %

Résultat du dernier
Exercice

A- Renseignements détaillés

N/S

- Filiales + 50 %
- Participations (10 à 50%)

B – Renseignements globaux

N/S

- Filiales non reprises en A
- Participations non reprises en A

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce - Article R225-102)

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.....	114 375	114 375	114 375	114 375	114 375
b) Nombre d'actions émises.....	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	/	/	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes.....	1 134 322	1 102 301	1 032 772	1 004 835	901 459
b) Bénéfices avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions.....	38 912	35 516	54 506	26 919	-3 668
c) Impôts sur les bénéfices.....	0	0	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Bénéfices après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions.....	12 485	13 688	-2 510	9 778	-21 628
f) Montant des bénéfices distribués (1).....	0	0	0	0	0
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2):					
a) Bénéfices après impôts et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions.....	5 19	4 74	7 27	3 59	-0 49
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.....	1 66	1 83	-0 33	1 30	-2 88
c) Dividende versé à chaque action (1).....					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés.....	13	13	10	10	
b) Montant de la masse salariale.....	252 736	257 390	253 543	247 199	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.....)	87 548	89 224	82 843	85 620	

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le directeur ou les gérants.
 (2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

DEDITS Experts
 & Auditeurs Associés SARI
 Expert-Comptable - Comples des comptes
 Résident à Mayenne
 32, Avenue Julien Pancho
 66200 LIGNAN CEDEX
 Tél. 04 66 67 52
 Fax. 04 66 67 52
 89 04 66 67 52
 89 04 66 67 52

A.I.P.S.A.

Ateliers Industriels Pyrénéens S.A.

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 114 375 €

SIEGE SOCIAL :

Espace Entreprises Méditerranée

Avenue Gustave Eiffel

66600 RIVESALTES

RCS PERPIGNAN : B 338 677 487

Rapport de Gestion de l'exercice 2014

Rivesaltes le 12 mai 2015

Le présent rapport de gestion porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

11 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET MARCHÉ COMMERCIALE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31.12.2014 se rapporte à la période du 01.01.2014 au 31.12.2014, soit une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice s'élève à un montant de 901 459 €
Contre 1 004 835 € l'année précédente, soit une baisse de 10.30 %.

L'activité de la caisserie 510 507 € pour l'exercice 2014 contre 642 551 € en 2013 soit une baisse de 20.60%.

En caisse, le marché a considérablement évolué les clients ne stockent plus de produits en conséquence les délais de livraison sont considérablement raccourcis et imposé par la clientèle.

L'outil de production n'est plus adapté à cette demande, tant en personnel qu'au niveau des machines.

L'automatisation est nettement insuffisante en regard des concurrents.

Les rendements sont insuffisants pour être capable de soutenir d'une part une rentabilité suffisante et d'autre part de contrer la concurrence moins cher et beaucoup rapide pour livrer.

L'activité Meuble : 60 166 € en 2014, contre 78 349 € soit une diminution de 23.20 %.

Le marché s'étant restreint considérablement, la concurrence est devenue extrêmement forte et nos principaux clients ont considérablement restreint les budgets.

En négoce C.A. 330 786 € pour 234 732€ en 2013 soit une augmentation de 41 %. Les ventes de produits verriers classique se sont améliorés.

On constate que le manque de fonds de roulement occasionne des frais financiers important.

A la lecture du Bilan, que nous vous proposons

Le total s'élève à 753 352 €

Le total du compte de résultat est de 909 857 €

Les charges externes sont en 2014 de 169 782 € contre 203 482 € en 2013 soit une diminution de 16.60 %.

Les charges de personnel augmentent de 2.4%.

Les charges d'exploitation ont régressées en 2014 de 929 310€ contre 1 045 594€ en 2013 (-11,20%)

Nous vous rappelons également que la dotation aux amortissements de l'exercice 2014 est de 17 960 € pour 17 142 € en 2013.

12- PERSPECTIVES pour 2015

Les causes de la perte financière sont désormais bien identifiées.

D'une part, un outil technique dépassé en regard de la concurrence.

Un plan d'investissement très conséquent, réparti sur les 5 prochaines années est en préparation.

Il devrait permettre une remise à niveau de l'outil de production avec une productivité considérablement améliorée.

D'autre part, le manque de personnel qualifié et motivé ne permet plus désormais, comme antérieurement, de palier à la carence des machines automatiques. La mécanisation à outrance s'impose donc.

Ce, afin de suivre nos clients exportateurs, ainsi que nos propres exportations (direct + indirect= 88.20% du CA), Il faut se résoudre à livrer sinon moins cher du moins beaucoup plus vite.

C'est l'objectif de 2015

13- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

- Néant

II - PRESENTATION DES COMPTES - MENTIONS PARTICULIERES - AFFECTATION DES RESULTATS

21- PRESENTATION DES COMPTES - MODIFICATIONS

Les comptes et le bilan qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles du plan comptable en vigueur.

Aucune modification n'a été apportée dans le mode de présentation des comptes et dans les méthodes d'évaluation, lesquelles sont décrites et justifiées dans l'annexe du bilan.

22- DISTRIBUTION AU COURS DE PRECEDENTS EXERCICES

Aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

23- DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES VISEES A L'ARTICLE 223 QUATER ET QUINQUIES DU CGI

Le Président rappelle qu'aucune charge, ni dépenses non déductibles fiscalement visée à l'article 223 quater et quinquies du Code général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

24- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

L'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de 21 0628€

Les capitaux propres avant répartition du résultat se détaillent ainsi,

Capital Social	114 375 €
Réserve Légale	604 €
Réserve Statutaire	24 863 €
Report à nouveau	(21 971) €
Résultat de l'exercice 2014	(21 628) €

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons l'affectation du Résultat au compte report à nouveau.

Si vous l'acceptez le Bilan se présentera de la façon suivante :

Capital Social	114 375 €
Réserve Légale	604 €
Réserve Statutaire	24 863 €
Report à nouveau débiteur	(43 594) €

25- DECISIONS DIVERSES

Le conseil propose de ne pas allouer de jetons de présence aux administrateurs au cours de cet exercice et pour les exercices suivants.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

31- EXPOSE SUR L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détient 70% du capital de XAPERS I TAULERS SANT JORDI S.L.

Sise camí sobranigues S/N à Sant Jordi Desvalls Province de Gérone

Cette société ne génère aucun bénéfice

32- PRISES DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

33- PRISES DE CONTROLES

Néant

IV - REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233 - 7 et L.233 - 12 dudit code, nous vous indiquons ci-après que les actionnaires :

- détenant plus du 20^{ème} du capital sont : Monsieur Olivier ESTEVE
- détenant plus du 10^{ème} du capital sont : Monsieur Guillaume DANIEL
Monsieur Frédéric DANIEL
- détenant plus du 5^{ème} du capital sont : Madame Danielle DANIEL (usufruit P.DANIEL)
- détenant plus du tiers du capital sont : Monsieur Patrice DANIEL
- détenant plus des deux tiers du capital sont : NEANT

Nous vous informons également qu'au cours de l'exercice aucune modification, sur la répartition des actions, n'est intervenue.

20 9.14
3219

ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS

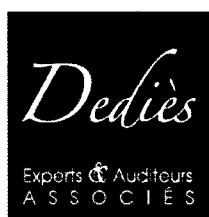
Espace Méditerranée
Avenue Gustave Eiffel

66600 RIVESALTES

RAPPORT SPECIAL et RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS du Commissaire aux Comptes

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

Alexis JULIA
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes



Cabinet DEDIÈS - JULIA, Experts & Auditeurs Associés

*Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Montpellier
Société de Commissariat aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier*

**Capital : 50 000 € - RCS Perpignan 444 939 151 - APE 6920Z
Tecnosud – 114, rue James Watt 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 56 67 52 - Télécopie : 04 68 85 18 60 - Email : contact@cabinetdedies.com**



RAPPORT SPECIAL



ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS

Société Anonyme au capital de 114 375 €

Siège social : Espace Méditerranée

Avenue Gustave Eiffel

66600 RIVESALTES

R.C.S. PERPIGNAN B 338 677 487

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

A Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention n° 1

- **Administrateur concerné :**
Monsieur Patrice DANIEL, Président Directeur Général.
- **Type et objet de la convention :**
Rémunération versée au cours de l'exercice.
- **Modalités financières décomptées sur l'exercice :**
Monsieur Patrice DANIEL a perçu un salaire brut au titre de 2014 de 57 784.89 €.

Convention n° 2

- **Administrateur concerné :**
Monsieur Patrice DANIEL, Président Directeur Général.
- **Type et objet de la convention :**
Remboursement de frais de déplacements
- **Modalités financières décomptées sur l'exercice :**
Sur présentation des justificatifs la somme de 329.57 € a fait l'objet d'un remboursement au titre de l'année 2014.

Convention n° 3

- **Identité de la société contractante :**
SCI D4
- **Administrateurs concernés :**
Monsieur Patrice DANIEL et Monsieur Frédéric DANIEL, tous les deux associés de la SCI D4.
- **Type et objet de la convention :**
Au terme d'un bail en date du 11 juin 1998 avec effet rétroactif au 20 mars 1998, la SCI D4 loue à votre société un ensemble immobilier, terrain et construction, situé à RIVESALTES, Espace Entreprises Méditerranée.
- **Modalités financières décomptées sur l'exercice :**
Les loyers comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31.12.2014 s'élèvent à la somme de 49 394 €. Les charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31.12.2014 s'élèvent à la somme de 8 786 €. Le solde du compte fournisseur s'élève à 341 353.08 € au 31/12/2014, contre 281 670.42 € au 31/12/2013.
Pour rappel, en date du 04 août 2012, Monsieur Patrice DANIEL a racheté les parts sociales de la SCI D4 pour un montant de 242 500 €, cession autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 décembre 2010.

Convention n° 4

- **Administrateur concerné :**
Monsieur Patrice DANIEL, Président Directeur Général.
- **Type et objet de la convention :**
Contrat de retraite complémentaire article 82 souscrit auprès de l'organisme : GAN
- **Modalités financières décomptées sur l'exercice :**
en 2014, les cotisations versées ont été comptabilisées pour un montant de :
. GAN 3 031.20 Euros

Convention n°5 : autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mai 2009

- **Sociétés concernées :**
AIP SA et sa filiale la société XAPES I TAULERS SANT JORDI S.L.
- **Type et objet de la convention :**
Refacturation de frais de déplacement, d'honoraires et de mise à disposition de personnel par la société AIP SA.
- **Modalités financières :**
Néant sur l'exercice clos au 31.12.2014

Convention n°6

- **Sociétés concernées :**
AIP SA et la SCI D4.
- **Administrateurs concernés :**
Monsieur Patrice DANIEL et Monsieur Frédéric DANIEL, tous les deux associés de la SCI D4.
- **Type et objet de la convention :**
Refacturation de prestations de services administratifs assurées par la SA AIP au niveau comptable et gestion.
- **Modalités financières :**
NEANT pour l'exercice clos le 31.12.2014.

AS

Convention n° 7

- **Administrateur concerné :**
Monsieur Patrice DANIEL, Président Directeur Général.
- **Type et objet de la convention :**
Compte courant associé ouvert dans les comptes de la société AIP SA.
- **Modalités financières :**
Le compte courant de Monsieur Patrice DANIEL présente un solde créditeur de 75 501.17 €. Au titre de ces sommes laissées en compte courant et pour cet exercice, il n'a pas été décompté des intérêts au profit de Monsieur Patrice DANIEL

Perpignan, le 28 mai 2015

Alexis JULIA
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable

DEDIÈS-JULIA, Experts & Auditeurs Associés
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Tecdsud
114, rue James Watt
66100 PERPIGNAN
Tel : 04.68.56.6752
Fax : 04.68.85.18.60
Mail : contact@cabinetdedies.com



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
BILAN – COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE
RESULTATS FINANCIERS

ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS

Société Anonyme au capital de 114 375 €

Siège social : Espace Méditerranée

Avenue Gustave Eiffel

66600 RIVESALTES

R.C.S. PERPIGNAN B 338 677 487

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

A Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ateliers Industriels Pyrénéens tels qu'ils sont joints au présent rapport et sont notamment caractérisés par les chiffres suivants :

- total du bilan	753 352 €
- total du compte de résultat	931 486 €
- résultat (perte)	(21 628) €
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Société le 23 mai 2015. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou aux moyens d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Dans notre précédent rapport nous avons formulé des réserves concernant :

- Une provision pour dépréciation des créances douteuses constatée dans un poste de charge. La contrepartie avait été affectée en diminution du poste client, contrairement aux règles instituées par le Plan Comptable Général qui préconise d'affecter la dotation à un poste « provisions pour dépréciation des comptes de tiers ». Le montant des créances clients apparaissant au poste du bilan est donc sous évalué pour ce montant.
- le stock avait été comptabilisé pour sa valeur nette comptable alors qu'une provision sur les stocks à déprécier aurait dû être constatée. Le plan Comptable Général prévoit d'enregistrer les stocks pour leur valeur brute et de constater une provision sur les stocks à déprécier.

Nous devons réitérer ces réserves dans le cadre de l'arrêté de vos comptes annuels au 31.12.2014.

Dans nos précédents rapports nous avons formulé des réserves sur les règles et méthodes comptables appliquées dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31.12.2009. Nous devons réitérer nos réserves dans le cadre de l'arrêté de vos comptes annuels au 31.12.2014.

- Votre société détenant une créance d'un montant de 49 334 € sur votre filiale la société XAPERS I TAULERS SANT JORDI S.L., aurait dû, compte tenu des mauvais résultats de cette filiale déprécier la créance selon nous à 100 %.
- Ce point a pour conséquence d'aggraver à concurrence de 49 334 € le résultat de la société AIP SA, impactant d'autant ce dernier.

Pour cet exercice nous formulons une réserve sur le montant des stocks pour lequel la méthode de valorisation de certains composants n'est pas suffisamment probante.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe.

- Le paragraphe de l'annexe relatif aux **filiales et participations** ne retranscrit pas le montant des capitaux propres, la quote-part détenue ainsi que le résultat du dernier exercice de votre filiale :
 - o XAPERS I TAULERS SANT JORDI S.L., filiale à plus de 50 %,
- Le paragraphe de l'annexe relatif aux **engagements financiers** ne fait pas apparaître les cessions de créances.
- Le paragraphe de l'annexe relatif aux **dettes garanties par des sûretés réelles** ne fait pas apparaître les prêts bancaires. De même les échéances à moins d'un an, de un à cinq ans et à plus de cinq ans ne sont pas précisées.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables suivis

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes de la société, notamment celles relatives à la comptabilisation des immobilisations et des amortissements. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions ou autres éléments d'estimation significatifs des comptes annuels sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Présentation d'ensemble

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Perpignan, le 28 mai 2015

Alexis JULIA
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable

DEDIÈS-JULIA, Experts & Auditeurs Associés
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Tecnosud
114, rue James Watt
66100 PERPIGNAN
Tel : 04.68.54.67.52
Fax : 04.68.85.18.60
Mail : contact@cabinetdedies.com

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : AIPSA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise AVENUE GUSTAVE EIFFEL-ESPACE M		66600 RIVESALTES	Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 33867748700021			Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le 31/12/2014		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX	52 506	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	51 905	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	342 327	
	Autres immobilisations corporelles	AT	171 485	
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	1 524
Prêts		BF		
Autres immobilisations financières *	BH	60		
TOTAL (II)		BJ	619 808	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	363 467
		En cours de production de biens	BN	15 105
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	31 445
		Marchandises	BT	7 875
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	159 072
		Autres créances (3)	BZ	117 453
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités		CF	33 261	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	704	
	TOTAL (III)	CJ	728 382	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 348 189	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	60	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CR		
(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2015

Désignation de l'entreprise AIPSA		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 114 375..)	DA	114 375	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	604	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	24 863	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(21 971)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 628)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	96 243	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21 571	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	75 501	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	50	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	474 149	
	Dettes fiscales et sociales	DY	85 838	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	657 109		
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	753 352		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	574 187		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	75		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGPIP N° 2052/2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	296 689	FB	34 097	FC	330 786	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	450 908	FE	82 153	FF	533 061
			FG	28 990	FH	8 621	FI	37 611
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	776 588	FK	124 871	FL	901 459	
	Production stockée *					FM	(13 629)	
	Production immobilisée *					FN	6 431	
	Subventions d'exploitation					FO	542	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 284	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 551	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	903 637	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	292 079	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 055)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	179 593	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(97 648)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	169 782	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	23 414	
	Salaires et traitements *					FY	249 628	
	Charges sociales (10)					FZ	91 054	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	17 960	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 503	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	929 310		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(25 672)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 047	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	2 047		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 176	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	2 176		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(129)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(25 801)		

EBP Informatique 2015

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGEIP N° 2058/2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise AIPSA		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 173
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 173
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	909 857
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	931 486
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(21 628)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 104
	(3) Dont { -- Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ -- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 284
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FRAIS DE DEDITS		69	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
AJUSTEMENT CREANCE		173	
REGUL CREANCES		700	
INDEMNITE ACCIDENT		1 263	
CPAM ACCIDENT		1 968	

BEP Informatique 2015

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AIP SA
ESPACE MEDITERRANEE
RUE GUSTAVE EIFFEL
66600 RIVESALTES
SIRET 33867748700021

DEDIÈS, Experts
& Auditeurs Associés SARI
Expert-Comptable • Commissaire aux Comptes
~~Résidence Lafayette~~
32, Avenue Julien Panchot
66029 PERNIGNAN CEDEX
Tél. 04 68 56 67 52
Fax. 04 68 85 18 60

ETATS FINANCIERS

EXERCICE COMPTABLE 01.01.2014 AU 31.12.2014

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des règles de prudence.

Le Bilan de l'exercice présente un total de	594838 €
Le compte de résultat présenté sous forme de liste, pour un total de	931486 €
Un total de produits de	909857 €
Un total de charges de	931486 €
l'exercice dégage un résultat déficitaire de	(21628) €

l'exercice considéré : débute le 01.01.2014
et finit le 31.12.2014
Il a une durée de douze mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté. Les principales méthodes sont :

1/ Immobilisations

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.
- Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais et accessoires .

2/ Créances et dettes

- Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
- Les créances clients présentés dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute conformément aux principes comptables.

3/ Disponibilités

- Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4/ Achats

- Les frais et accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

ANNEXE – Elément 6.01

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé	
Participations	
Prêts	
Autres Immobilisations financières	1584,00 €
Avances et acomptes versés sur commandes	
Clients et comptes rattachés	159072,00 €
Autres créances	117453,00 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	33261,00 €

Bilan Passif

Emprunts et dettes financières diverses	
Etablissements de crédit	21571,00 €
Comptes courants associés	75501,00 €
Avances, acomptes versés sur commandes	
Fournisseurs et comptes rattachés	474149,00 €
Autres dettes	50,00 €

ANNEXE – Elément 6.02

Provision spéciale réévaluation	Néant
---------------------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.03

Frais Etablissement

Frais de constitution	
Frais de premier Etablissement	
Frais augmentation de capital	

TOTAL	Néant
--------------	--------------

ANNEXE – Elément 6.04

Frais de recherche	Néant
--------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.05

Fonds commercial	Création
------------------	----------

ANNEXE – Elément 6.06

Intérêts Immobilisés	Néant
----------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.07

Intérêts actif circulant	Néant
--------------------------	-------

ANNEXE – Elément 6.08

Evaluation D'élément d'actif

Néant

ANNEXE – Elément 6.09

De l'exercice

N - 1

Avances aux dirigeants

Néant

ANNEXE- Elément 6.10

Produits a recevoir

700,00 €

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances (RRR & Avoirs non reçus)

TOTAL

700,00 €

ANNEXE – Elément 6.11

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

- Fournisseurs, factures non parvenues

- Honoraires

- Edf, Eau

- Téléphone

Etat

3592,00 €

Dettes fiscales et sociales

- Provision pour congés payés

17757,75 €

- Charges sociales sur congés payés

4129,56 €

- Urssaf

12898,00 €

- Ugr

6487,00 €

- Mornay

1995,00 €

- Mutuelle

171,47 €

- Médecine du travail

454,98 €

TOTAL

43893,76 €

ANNEXE – Elément 6.12.1

Charges constatées d'avance

- D'exploitation

703,93 €

- Financières

- Exceptionnelles

TOTAL

703,93 €

ANNEXE – Elément 6.12.2

Produits constatés d'avance

- D'exploitation
- Financiers
- Exceptionnels

TOTAL **néant**

ANNEXE – Elément 6.13

Charges a répartir sur plusieurs exercices **Néant**

ANNEXE – Elément 6.14

Capital social

Actions – Parts sociales	Nombre	Nominal	Montant
- Début exercice	750		114375,00 €
- Emises durant l'exercice			
- Remboursées pendant l'exercice			
- Du capital social en fin d'exercice	750		114375,00 €

ANNEXE – Elément 6.15

Parts Bénéficiaires **Néant**

ANNEXE – Elément 6.16

Obligations convertibles **Néant**

ANNEXE – Elément 6.17

Ventilation du CA	De l'exercice	N – 1
Négoce	330786,00 €	234732,00 €
Production	533061,00 €	728043,00 €
Services	37611,00 €	42060,00 €
TOTAL	901459,00 €	1004835,00 €

ANNEXE – Elément 6.18

Ventilation de l' IS	Résultat avant Impôt	Impôt
Résultat courant	(25801,00 €)	
Résultat exceptionnel	4173,00 €	
Résultat comptable	(21628,00 €)	néant
Néant		

ANNEXE – Elément 7

CREDIT BAIL	61223	61222	61221	6122	TOTAL
Valeur d'origine					
Amortissements					
– cumul antérieurs					
– dotation exercice					
TOTAL					
Redevances payées					
– cumul antérieurs					
– dotation exercice					
TOTAL					
Redevances restants					
– à 1 an au plus					
– entre 1 et 5 ans					
– à plus de 5 ans					
TOTAL					
Valeurs résiduelles					
– à un an au plus					
– entre 1 an et 5 ans					
– à plus de 5 ans					
TOTAL	0				
Montant pris en charge dans l'exercice	0				

ANNEXE – Elément 8

Engagements Financiers	
Effets escomptés et non échus	83426,00 €
Avals, cautions et garanties	
Engagement de crédit-bail mobilier	
Engagement de crédit-bail immobilier	
Concours bancaires	
Comptes courants des associés	75501,00 €
Emprunts	
Intérêts sur Emprunt restant à courir	
TOTAL	158927,00 €

ANNEXE – Elément 9

Dettes garanties par des sûretés réelles	NEANT
--	-------

ANNEXE – Elément 10

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	NEANT
Résultat de l'exercice	
Résultat avant impôt	
Variation provisions réglementées	
Autres évaluations dérogatoires	

ANNEXE – Elément 11

Accroissement – Allègement dette future impôts

– Accroissement	
– Allègements	
Déficits reportables	43803,00 €
Moins value à long terme	

ANNEXE – Elément 12

Rémunération des dirigeants

NEANT

Rémunération des membres:

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

ANNEXE – Elément 13

Effectif moyen (par catégorie)

– Cadres et professions intellectuelles supérieures	1
– Professions intermédiaires	
– Employés	3
– Ouvriers	6

TOTAL 10

ANNEXE – Elément 14

Société Mère consolidant les comptes

N/S

ANNEXE – Elément 15

FILIALES & PARTICIPATIONS

Capitaux Propres

Quote part
Détenue %

Résultat du dernier
Exercice

A- Renseignements détaillés

- Filiales + 50 % N/S
- Participations (10 à 50%)

B – Renseignements globaux

- Filiales non reprises en A N/S
- Participations non reprises en A

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce - Article R225-102)

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social.....	114 375	114 375	114 375	114 375	114 375
b) Nombre d'actions émises.....	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	/	/	/	/	/
II - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes.....	1 134 322	1 102 301	1 032 772	1 004 835	901 459
b) Bénéfices avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions.....	38 912	35 516	54 506	26 919	-3 668
c) Impôts sur les bénéfices.....	0	0	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions.....	12 485	13 688	- 2 510	9 778	-21 628
e) Montant des bénéfices distribués (1).....	0	0	0	0	0
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2):					
a) Bénéfices après impôts et participation des salariés , mais avant amortissements et provisions.....	5 19	4.74	7.27	3.59	-0.49
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.....	1.66	1.83	-0.33	1.30	-2.88
c) Dividende versé à chaque action (1).....					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés.....	13	13	10	10	
b) Montant de la masse salariale.....	252 736	257 390	253 543	247 199	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.).....	87 548	89 224	82 843	85 620	

DEDIÉS Experts
& Auditeurs Associés SARI
 Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
 Résident à Lafayette
 32, Avenue de Julien Panhot
 66200 PERPIGNAN CEDEX
 T. 04 68 85 67 52
 Fax. 04 68 85 18 60

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le directeur ou les gérants.
 (2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.



CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

S.A. ATELIERS INDUSTRIELS PYRENEENS

Siège Social : Espace Méditerranée
Avenue Gustave Eiffel

66600 RIVESALTES

Montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux
rémunérées durant l'exercice du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 :

Montant : 150 519 Euros

Certifié exact,

Alexis JULIA
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable

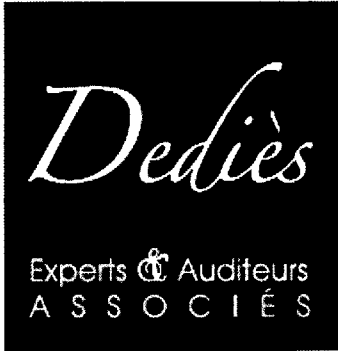
DEDIÈS-JULIA, Experts et Auditeurs Associés
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Ternoult

114, rue Jacques Watt
66100 PERPIGNAN

Tel : 04.68.56.67.52

Fax : 04.68.85.18.60

Mail : contact@cabinetdedies.com



A.I.P.S.A

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 114 375 €
SIEGE SOCIAL :

Espace Entreprises Méditerranée
Avenue Gustave Eiffel
66600 RIVESALTES

RCS PERPIGNAN : B 338 677 487

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2015

L'an deux MIL quinze,
Le 13 juin à 10 heures ,

A RIVESALTES, 66600, Espace Entreprises Méditerranée, Avenue Gustave Eiffel,

Les actionnaires de la société **AIPSA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée le 12 mai 2015.

Monsieur le commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué le 12 mai 2015.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Patrice DANIEL préside la réunion en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Frédéric DANIEL assume les fonctions de secrétaire.

Le Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 7000 actions sur les 7500 actions.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- le rapport de gestion.
- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes.
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux Prescriptions des articles R225-66 et suivants sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ordinaire suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de Commerce.
- Approbation des dites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'Administration, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 21 628 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 21 628 € en report à nouveau .

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des exercices Précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012, et entrant dans le champs d'application des dispositions de l'Article L225-38 du Code de Commerce.

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L225-38 du Code de Commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

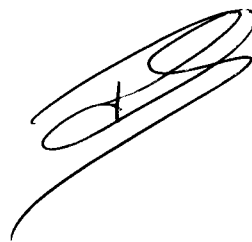
QUATRIEME RESOLUTION ORDINAIRE

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code, les conventions qui y sont mentionnées, les administrateurs intéressés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.